

# VICTOIRE POUR LES AMOUREUX DU CINÉMA



Le 31 janvier dernier, l'Écran Témoin de la RTBF coupe le générique final du film "Le Silence des agneaux".

Ému par le dénouement du film, le téléspectateur n'a pas le temps de quitter son siège qu'il est assiégué par les publicités...

## LA RTBF NE RESPECTAIT PAS LES CINÉASTES

Rappel des faits : l'A.T.A. s'est opposée à cette pratique, dans le numéro 3 du présent mensuel qu'elle a envoyé le 1er mars à la Directrice du Centre de la RTBF-Liège, Madame Mamine Pirotte. Un administrateur de l'A.T.A. a interrogé sur cette pratique douteuse, en direct sur les antennes de la RTBF, ce même 1er mars (dans l'émission "Micro Média", sur Radio Une), le nouvel animateur de l'Écran Témoin, Baudouin Cartuyvels, qui a déclaré notamment : "...Effectivement, les génériques de certains films sont coupés parce qu'ils sont interminables et que c'est au détriment de l'audience... C'est mortel pour l'émission qui suit. C'est vrai qu'il y a un devoir de respect par rapport au film, mais c'est vrai aussi qu'il faut ne pas vous perdre, vous, téléspectateurs... On choisit parfois entre deux maux mais ce n'est peut-être pas tout-à-fait... extrêmement... correct !"

L'A.T.A. justifiait ainsi cette "pression" : lorsque la publicité a été introduite à la RTBF, on nous promettait qu'elle n'influencerait jamais les programmes. L'une des raisons de la coupure du générique final du film de "L'Écran Témoin" est de rapprocher le plus possible la séquence publicitaire de la dernière scène du film. Il

convient d'être combatif dès à présent sur ce que certains pourraient considérer comme des détails, afin de bien faire comprendre aux responsables du service public et aux leaders politiques qu'il leur sera de plus en plus difficile de tenter de "détricotier" progressivement nos acquis de téléspectateurs.

## VICTOIRE ET SUIVI

Dans une lettre adressée à l'A.T.A., la Directrice du Centre de la RTBF-Liège confirme, le 19 avril, que depuis l'Écran Témoin consacré aux couples mixtes illustré par le film "Jamais sans ma fille", les génériques de fin des films sont à nouveau diffusés.

L'A.T.A. avait également demandé à Madame Mamine Pirotte de marquer son accord pour préparer et signer un appel aux réalisateurs et aux producteurs de films afin qu'ils soient davantage attentifs à la grandeur du lettrage et à la longueur des génériques de leurs films pour que ceux-ci respectent tant leurs spectateurs que leurs téléspectateurs. La Directrice du Centre de la RTBF Liège a répondu qu'elle soutiendrait "toute initiative qui va dans le sens d'un raccourcissement des génériques".

L'A.T.A. invite donc les téléspectateurs, les cinéphiles ainsi que les réalisateurs et les producteurs de films à collaborer à la préparation de cet appel.

Contact :  
A.T.A., rue du Viaduc, 19 - 1050 Bruxelles.  
Tél. et FAX : 02/ 539 19 79

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Patrick Senebant



15 MAI 1994

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

A.T.A. a.s.b.l. • Rue du Viaduc, 19 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

## SOMMAIRE

La "fausse interview" de Fidel Castro passe en cassation, le 7 juin :

**PATRICK POIVRE D'ARVOR NOUS ÉCRIT, MAÎTRE MONTEBOURG RÉPOND À NOS QUESTIONS.**

**MAMINE PIROTTE, DIRECTRICE DE LA RTBF-LIEGE, REDIFFUSE LE GÉNÉRIQUE DES FILMS DE L'ÉCRAN TÉMOIN.**

Pourquoi Act Up est-il intervenu sur le plateau belge de la soirée Tous contre le Sida ?

**L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA RTBF ET ACT UP S'EXPLIQUENT.**



Que penser de la soirée "Tous contre le Sida" ? Voir article pages 4 et 5.

## NOS "VIERGES" PLUS CHÈRES ?

Le 31 mars dernier, la Chambre a amendé et adopté le projet de loi du sénateur socialiste Roger Lallemand sur les droits d'auteurs. Prochainement, cette nouvelle copie sera réexaminée par les Sénateurs.

Une mesure prévue par ce projet de loi sanctionnera les téléspectateurs qui utilisent un magnétoscope pour compenser le manque à gagner que la copie privée fait subir aux créateurs et aux producteurs. Le projet de loi instaure une nouvelle redevance payée par le consommateur, à chaque achat d'un magnétoscope ou d'une cassette vidéo. La loi sera également appliquée aux enregistreurs et aux cassettes audio, aux photocopieuses et aux photocopies, etc.

### UNE ADDITION SALÉE

Ainsi, on projette de vous demander :

- une redevance de 3% du prix de vente de l'appareil qui permet la reproduction
- 2 francs de l'heure sur les supports enregistrables analogiques (cassettes vierges, bande magnétique, etc.)
- 5 francs de l'heure sur les supports numériques (mini-disc, DCC, DAT, etc.).

L'évolution de ce projet de loi n'a que faire des consommateurs les moins aisés. La première mouture, qui date de 1987, proposait que la redevance soit un

pourcentage sur le prix de vente de la cassette alors que le projet actuel prévoit qu'elle soit calculée sur la durée de la cassette. Ainsi, les moins nantis qui achèteront une cassette de moindre qualité paieront autant que les consommateurs qui opteront pour des cassettes plus chères.

### LE COPIEUR N'EST PAS UN "PIRATE"

Il ne faut pas confondre le piratage et la copie privée. Le premier est réellement répréhensible puisqu'il se pratique de façon quasi industrielle et permet à des tiers qui n'ont pas investi un franc dans la création de gagner des fortunes en vendant des copies des oeuvres qu'ils ont pillées. Un particulier qui copie un CD sur une cassette pour l'écouter sur son autoradio ne commet aucun larcin à l'égard des créateurs et des producteurs. Pourtant, la redevance ne l'épargnera pas.

On peut considérer qu'il y a copie lorsqu'on enregistre une cassette pour la proposer à une tierce personne. Mais lorsqu'on magnétoscope un film pendant son absence, la cela ne cause aucun préjudice aux créateurs... Une étude britannique qui date de 1991 tend à démontrer que tel est l'usage principal du magnétoscope pour 96% de ses détenteurs...

Ainsi, la redevance frappe nombres d'utilisations qui ne menacent nullement la création.

(suite page 2)

## NOUS TÉLÉPHONER, C'EST AGIR !



VOUS POUVEZ DÉSORMAIS NOUS  
PROPOSER VOS AVIS ET RÉFLEXIONS

Si vous découvrez une bavure ou une prouesse de la télévision,  
téléphonez-nous !

Nous diffuserons les appels les plus intéressants  
dans notre émission de radio.

### COMMENT ?

Parlez bien distinctement et ne soyez pas trop long.  
A la fin de votre message, laissez vos coordonnées (non diffusées sur antenne).

### QUAND ?

CHAQUE MARDI SOIR, DE 20 A 23 HEURES.

Le répondeur de "Télesur écoutes" vous attend au 02/ 539 19 79

LES CRÉATEURS SONT-ILS TOUS DES ANGES ?

Pour mieux nous faire avaler la pilule, on nous fait vibrer le cœur : les pauvres artistes n'ont plus les moyens de créer...

En fait, l'on demande aux consommateurs de refinancer un secteur effectivement sinistré... Mais le public est-il responsable de cette dégradation ? Nombre de créateurs et de producteurs ont tout fait pour que leur expression se transforme en "produit".

Les "droits d'auteurs" ne suffisent plus tout simplement parce qu'en moins d'un demi-siècle, nombre de créateurs en ont rétrocédé une part importante à des tiers : les producteurs, les éditeurs et les coéditeurs.

Dans le secteur musical, par exemple, il n'est pas rare de découvrir des chanteurs qui aient accepté de donner jusqu'au quart de leurs droits d'auteur à une chaîne de télévision, ou une société proche de celle-ci...

Nous, consommateurs, nous devrions maintenant avec la nouvelle redevance prévue, réinjecter des finances dans ce secteur qui s'est parfois sabordé lui-même au profit de quelques créateurs/producteurs et grâce au silence de bien d'autres.

OU IRA LE PACTOLE ?

Au départ, Roger Lallemand proposait que la moitié des rentrées de cette redevance soit versée à un organisme créé ou reconnu dont l'objet serait exclusivement "d'aider et de promouvoir la création et la diffusion des œuvres audiovisuelles et musicales, ainsi que de former les artistes".

Enfin, il faut savoir qu'une redevance analogue n'existe pas dans tous les pays. En France, la loi Lang ne permet pas de verser cette redevance des "ayants-droit" de pays qui n'auraient pas signé une convention de réciprocité.

La philosophie de cette redistribution de l'argent s'apparentait donc davantage à une aide globale à l'ensemble de la création, plutôt que de multiplier les rentrées de quelques créateurs et de quelques producteurs déjà fort riches.

Ce sont ces derniers qui seront les principaux bénéficiaires des évolutions récentes du projet de loi, le fonds d'aide à la création ayant progressivement fondu de 50 à 30 %.

Les auteurs, les artistes-interprètes ou exécutants et les producteurs se partageront chacun un tiers du butin.

Quant à la clause de réciprocité, nos députés -selon les déclarations de Roger Lallemand- "...ont cédé aux pressions américaines. Les exigences de réciprocité avec les États-Unis ou le Japon en matière de droit d'auteur ont



été supprimées pour les auteurs, mais maintenues pour les producteurs, artistes-interprètes..."

VOUS N'ETES PAS ENCORE AU BOUT DE VOS (MAUVAISES) SURPRISES

L'association de défense des consommateurs "Test-Achats" dénonce cette redevance supplémentaire qui n'est, en fait, selon elle, qu'une "taxe déguisée".

Pour elle, cette redevance "...reviendrait à taxer une deuxième, voire une troisième fois les mêmes produits culturels".

En effet, le téléspectateur qui magnéscope un film paie :

- 1 : le supplément droits d'auteurs inclus dans son abonnement pour la télédiffusion,
- 2 : la redevance pour son magnéscope,
- 3 : la redevance sur la cassette qu'il va utiliser pour l'enregistrement...

Les petits malins verront un financement de plus dans le fait que la RTBF paie des droits pour la diffusion de ses films, et ce, grâce à l'apport financier qui lui provient indirectement... du paiement de notre radio-télé redevance annuelle...

Mais là où l'aberration est à son comble, c'est que cette redevance touchera également les caméras vidéo et les cassettes VHS-C ou Vidéo 8/Hi 8 pour filmer vos souvenirs de vacances, les appareils dits "intégrés" sur leur prix global (chaînes midi, mini, taxant ainsi du même coup le lecteur CD ou le tuner de la chaîne) et tous les appareils "permettant la reproduction des œuvres protégées".

Du simple radiocassette au baladeur, en passant par le lecteur de CD ou les cassettes vierges, tout semble donc passer au coupeur de la redevance.

LE PUBLIC MANIPULÉ PAR LE SIBESA... ET PAR "AUTANT SAVOIR" ?

Depuis fort longtemps et par tous les moyens, certains tentent de "préparer" le public à l'acceptation de cette nouvelle redevance.

Ainsi, fin 1988, le Syndicat belge de l'Industrie et de l'Édition Phonographique et Audiovisuelle (SIBESA) organisa une conférence de presse pour tenter notamment de prouver que la population belge était largement favorable à l'introduction d'une redevance sur la copie privée.

ATTITUDE A L'EGARD D'UNE REDEVANCE DE 10 FB PAR CASSETTE VIERGE

Table with 3 columns: Attitude (Favorable, Ni pour, ni contre, Défavorable), Percentage (20,6 %, 33,9 %, 45,5 %), and Total (54,5 %).

6. Plus de la moitié des personnes rencontrées se déclarent indifférentes voire même favorables à l'introduction d'une redevance sur les cassettes vierges. Celle-ci en tout cas n'aurait que peu d'influence sur l'achat des cassettes vierges.

Comment le SIBESA arrive-t-il à pareille analyse? En additionnant les résultats favorables à la taxe (20,6%) et ceux donnant un avis "ni pour, ni contre" (33,9%). Il y a donc eu clairement manipulation d'un résultat de sondage, où la population "indécise" est assimilée aux sondés exprimant un avis favorable.

Interrogé sur cette problématique par l'association Diffusion Alternative, l'administrateur général de la RTBF, Robert Stéphane, a reconnu que cette appréciation sur l'intervention faite par le SIBESA était "fort pertinente".

L'équipe d'"Autant Savoir" ne proposa aucun rectificatif à ses téléspectateurs.

IL EST ENCORE TEMPS DE RÉAGIR

Les sénateurs n'ont pas encore voté la loi qui donnera le feu vert à une nouvelle redevance pour compenser la copie privée. Écrivez des lettres de lecteurs aux médias.

N'oubliez pas de nous envoyer copie de vos lettres et signalez-le aux personnes que vous contactez.

Association des Téléspectateurs Actifs, Rue du Viaduc, 19 - 1050 Bruxelles. FAX : 02/ 539 1979

Benoit GOOSSENS, avec la complicité de Bernard Hennebert

Ci-dessous, deux extraits des résultats de l'enquête "La Copie Privée Sonore en Belgique, le point de vue de l'industrie phonographique" (1988). L'analyse faite par le SIBESA de cette enquête est contestable (voir article ci-dessus)

TÉLÉS SUR ÉCOUTES

ÉCOUTEZ-NOUS !

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Téles sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité est confronté à l'actualité télé.

- A Bruxelles, le mardi à 21H sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
• A Bruxelles et dans le Brabant Wallon, le jeudi à 19H ainsi que le vendredi et le mardi à 14H sur RADIO AIR LIBRE (87.7 FM).
• A Arlon, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H sur ARA (105.3 FM).
• A Charleroi, La Louvière, Lovreval et Nivelles, le vendredi à 11H sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
• A Namur, le jeudi à 15H30 et le mardi à 15H sur RUN (106.4 FM).
• A Soignies, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

NOS PROCHAINS INVITÉS

Pendant la seconde moitié du mois de mai et le mois de juin, les invités "fil-rouge" de notre émission de radio seront successivement :

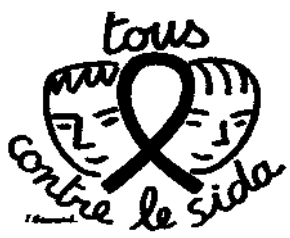
- Regina Mokrane, scripte et déléguée syndicale à la RTBF, cheville ouvrière du Comité de Défense du Service Public de l'Audiovisuel ainsi que de son "livre blanc";
• Arlette Vincent, l'ancienne animatrice du "Jardin Extraordinaire" de la RTBF;
• Roger Ramaekers, Secrétaire Général de la Fédération Belge des Coopératives, Président du Conseil de la Consommation et... Rapporteur des Carrefours du Public de l'Audiovisuel;
• Jean-Jacques Jaspers, nouveau directeur du Centre de Charleroi de la RTBF;

- Yves Rasir, Rédacteur en Chef de l'hebdomadaire "Télépro";
• Daniel Schneidermann, chroniqueur TV au quotidien "Le Monde". Nous proposerons une interview réalisée à l'occasion de la sortie de son livre "Arrêts sur images" paru chez Fayard.

ILS ONT ÉTÉ NOS INVITÉS LE MOIS DERNIER

Après l'émission, nos invités signent notre livre d'or... Non ! Non ! On ne se prend pas pour l'Heure de Vérité ! Feuilletons quelques pages...

- Bruno Deblander, journaliste au "Soir" : Je rêve d'une télé-fusion d'idées.
• Claude Semal, auteur-compositeur-interprète et acteur : Chers téléspectateurs actifs, ai-je une tête à passer à la télé ? Et faudra-t-il que pour entendre les artistes autochtones, les téléspectateurs nous invitent dans leur salon comme vous m'avez invité dans le vôtre ?
• Regino Rodriguez, militant d'Act Up : Et pourquoi pas espérer voir une télévision qui ferait participer l'A.T.A. ?
• Jean-Luc Outers, écrivain : Je songe à une association de téléspectateurs qui arriverait à convaincre ses membres de se passer de télévision car regarder la télévision, c'est toujours se laisser endormir par elle.
• Abbé Armand Pirard, informateur religieux à la RTBF et président du CTV : Si cela ne dépendait que de lui, je suis sûr que le Pape accepterait un débat contradictoire.



# POURQUOI ACT UP FRANÇOISE WOLFF

Le cortège des animateurs solidaires de la télé est monté sur scène vers 21H alors que celui des infirmières fut présenté aux téléspectateurs vers 2H du matin. Plusieurs d'entre-elles travaillaient... et devaient sourire à leurs malades dès 6 H du matin.

Les toxicos et l'ex-prisonnier ne purent s'exprimer également qu'aux petites heures, alors que leur problématique est capitale dans le développement de l'épidémie.

La seconde partie de cette soirée "Tous contre le SIDA" qui commença vers 23 heures et s'acheva vers les 3 heures sembla échapper à ses deux animateurs, Frédéric Mitterrand et Christophe Dechavanne. De vrais débats contradictoires s'installaient. Comment ne pas se révolter lorsqu'on découvre, par exemple, ce patient qui se fâche parce qu'un médicament qui le soulage n'est pas diffusé pour des raisons économiques en France alors qu'il est utilisé dans d'autres pays !

Les représentants français d'Act Up furent pertinents et, en fin de parcours, congratulés. Ils étaient devenus, peut-être sans s'en rendre compte, ni le vouloir, les réels animateurs "anti-langue de bois" de cette soirée.

Cette nuit de témoignages appartient à ces joyaux du petit écran qui nous permettent d'apprécier le média télévision et de nous donner envie de nous bagarrer afin que celui-ci accueille de plus en plus souvent des programmation d'une telle vérité.

## MÉPRIS DU VASTE PUBLIC

Mais... à cette heure-là, étaient déjà endormis les deux tiers des téléspectateurs qui, eux, avaient dû subir une télévision de pacotille qui, au prime-time, enrobait cette soirée de témoignages de Sardou ou de Johnny...

Barbara, la jeune fille qui proposa son témoignage émouvant en introduction à cette soirée, a confié à "Entrevue" : "...Dans les coulisses, j'ai rencontré Vanessa Paradis. Elle m'a dit à peu près : Nous, on n'a rien à dire. On n'a rien à foutre là-dedans".

La honte ! Une fois de plus, les télévisions privées et les services publics méprisent leur vaste public. Quel manque de confiance que de croire que les téléspectateurs de début de soirée ne pourraient supporter ce qui passionne les téléspectateurs insomniaques.

La soirée démarra chez nous, par une émission commu-

## L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA RTBF TÉMOIGNE DANS NOTRE ÉMISSION DE RADIO

Le 12 avril à 21 heures, l'invité "fil rouge" de notre émission de radio hebdomadaire "Téles sur Écoutes" était Régino, l'un des militants d'Act Up qui avait été invité à assister à l'enregistrement de l'émission de la RTBF et de RTL-TVi, le 7 avril, en lever de rideau de l'émission "Tous contre le SIDA" proposée par les chaînes françaises.

Il nous a expliqué en direct sur antenne pourquoi il avait perturbé la fin de cette émission, pendant le générique final, avec les trois autres membres d'Act Up qui l'accompagnait.

- Lorsque nous avons appris que nous n'aurions pas de temps de parole, nous avons hésité. Françoise Wolff nous a conseillé de venir avec nos tee-shirt, avec nos pancartes. Elle nous a dit que les caméras balayeraient nos messages, que nous passerions à l'écran. On n'est donc pas venu en cachette, à l'improviste, pour faire un coup. Nous avons eu les pires difficultés pour accéder au Studio 4. Il y avait là également des séropositifs qui étaient invités pour présenter leur témoignage qui étaient refoulés. Finalement, Françoise Wolff nous a fait entrer. Comme il n'y avait plus de sièges, nous fûmes les seuls invités à nous asseoir par terre, entre 2 gradins, avec nos affiches. J'ai redemandé un temps de parole à Françoise Wolff. Elle m'a répondu que, de toute façon, on passerait nos messages à l'écran.

- Quels étaient ces messages ?

- Nous étions venu avec un texte que nous avons distribué aux participants. Ce texte est celui que nous avons essayé de lire à la fin de l'émission, parce que nous étions en colère contre le traitement que nous subissons : l'exclusion pure et simple. Le voici : "Act Up veut faire partager aux téléspectateurs concernés par le problème du SIDA la double préoccupation suivante. Dans quelques semaines, l'ensemble des médias couvrira largement la visite du pape en Belgique et contribuera ainsi à répandre un discours intolérant et irresponsable quant à ses conséquences, qui anéantit totalement le message de compréhension diffusé ce soir ainsi que les efforts de sensibilisation à la prévention. De plus, en se basant sur les chiffres de 1985, la visite de Jean-Paul II représente pour les belges un coût de 400 à 600 millions de FB, soit six fois le budget annuel de la recherche dans notre pays pour le SIDA".

L'A.T.A. avait faxé la conduite de notre émission à Messieurs Stalport et De Keyser, respectivement Administrateur Général de la RTBF et Directeur Général de RTL-TVi ainsi qu'à Françoise Wolff (Xavier Lambrechts était absent ce jour là). L'A.T.A. les invitait à donner leur version de l'incident. Seuls les deux

représentants du service public nous contactèrent.

Au cours de l'émission, nous avons diffusé des extraits de la communication téléphonique que nous avons eu en différé avec Jean-Louis Stalport : "...Au cours de ce débat, il n'y a pas eu d'intervention de personnalités politiques parce que nous avons voulu proposer uniquement des témoignages de vécus personnels et d'expériences médicales. Nous n'avons pas voulu faire une émission "à la Française", un peu... grand barnum. C'était une émission d'information extrêmement précise et concrète sur les conditions de vie et sur les soins pour les personnes atteintes par cette maladie. Donc, une intervention d'Act Up, comme les interventions d'hommes politiques, n'aurait pas collé à la philosophie de cette émission. C'est la raison pour laquelle on ne leur a pas donné la parole. Sur l'incident lui-même, qu'est-ce qui s'est passé ? J'ai eu un contact avec Françoise Wolff. La présence sur le plateau de représentants d'Act Up était acceptée. Ils sont arrivés un peu tard et leurs places étaient déjà prises. Ils ont voulu néanmoins être présents et ils se sont placés entre deux rangées de sièges. Françoise Wolff a effectivement marqué son accord pour les filmer avec leurs tee-shirt "Act Up", etc.

Le problème a évolué au moment où j'ai vu qu'on allait les filmer avec des affiches qui relèvent du slogan anti-papiste. C'est ma responsabilité et je l'assume. J'ai considéré que cela déviait du sujet de cette émission sur le SIDA. Ce n'est pas Act Up qu'on n'a pas filmé, mais bien leurs affiches. Je leur en ai parlé après : je leur ai dit qu'ils avaient été ridicules parce qu'ils sont intervenus d'une manière brutale juste après le témoignage dramatique d'une femme qui avait perdu son fils. Cela a cassé l'émotion et cela faisait plutôt "désordre"... Je leur ai dit que ce n'était pas malin. Moi, c'est ce que je pense. Et je le confirme. Je n'ai rien contre Act Up. Ces affiches anti-papistes ne me permettaient pas de faire de l'information sur ce qu'il font. Quand ils auront un message intéressant, structuré, intelligent, ce n'est pas à la RTBF qu'on les censurera... Mais franchement, ces affiches avec le pape à genoux, ce n'est pas le genre d'information que l'on produit à la RTBF..."

Peut-être parce que Jean-Louis Stalport n'a pas cité dans son intervention téléphonique le slogan qui figurait sur ladite affiche ("Contre le SIDA : la capote, pas la calotte"), Régino, après la diffusion de cette déclaration, a tenu à préciser sur antenne : "Nous ne sommes pas des anti-papistes. Ce qui me dérange, c'est le discours de Jean-Paul II contre le port du préservatif pour se préserver du SIDA".

# A-T-IL INTERROMPU ET XAVIER LAMBRECHTS ?

ne à RTL-TVi et à la RTBF, de 20 H 10 à 20 H 50. Celle-ci, sur 21, fut diffusée avec une traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants. Le nouveau télétexte de la RTBF l'avait annoncé et donc le public concerné était averti. Bravo !

En France, par contre, on fit monter sur scène pendant quelques instants la comédienne Emmanuelle Laborit. Sa traduction en langue des signes ne s'adressait pas aux téléspectateurs sourds et malentendants car les mouvements de la caméra -plans éloignés, gros plans, etc.- ne permettaient pas à ceux-ci de décoder ses gestes. Quel cirque ! Du spectacle tape à l'oeil !

## SILENCE = MORT

Chez nous, Françoise Wolff et Xavier Lambrechts furent, à la fin de leur émission, interrompu par des militants d'Act Up qui tentèrent en vain de lire un message et agitèrent des affiches.

Quelle action mène donc la branche belge du mouvement Act Up ?

Ce mouvement qui bataille contre le SIDA n'est pas subsidié, ce qui permet à Régino, l'un de ses militants, de déclarer à "Télé-Moustique" qu'Act Up n'a rien à perdre. Voilà pourquoi ce sont les membres d'Act Up qui mènent des opérations chocs telles qu'une intervention en direct dans un journal télévisé de la RTBF ou un enchaînement aux grilles du Ministère de l'Emploi.

Act Up, c'est un peu le "Robin des Bois" qui collera inlassablement sur les murs de nos villes des affiches noires et blanches "SIDA : silence = mort" tant qu'un vaccin et un médicament réellement efficaces ne seront découverts et accessibles à tous, même dans le Tiers-Monde...tant qu'un séropositif ou un malade seront exclus de notre société.

En fin de parcours, nous avons redonné la parole et le dernier mot au représentant d'Act Up (voir encadré). Nous n'avons, dans notre émission de radio, pas commenté ces différentes interventions. Par contre, dans le présent journal, nous nous permettons de noter une série de remarques.

• Nous remercions les représentants de la RTBF d'avoir exposé leur point de vue et d'avoir évité la langue de bois, ce qui ne veut pas dire que nous partageons leur point de vue. Un véritable dialogue peut dès lors s'instaurer et pourra peut-être se poursuivre.

• "Il n'y a pas eu d'intervention de personnalités politiques" nous explique J.-L. Stalport. On n'a pas vu, ni entendu Act Up mais on a vu Mme la Ministre Présidente Laurette Onckelinx !

• J.-L. Stalport précise : "Nous avons voulu proposer des témoignages de vécus personnels". Mais les séropositifs et les malades d'Act Up n'ont pas droit à la parole...Il faudrait donc dire que l'on donne la parole à des séropositifs et à des malades s'ils ne militent pas à Act Up.

• J.-L. Stalport parle d'une émission d'information extrêmement précise et concrète. Apparemment, l'administrateur général de la RTBF n'a pas relevé le fait que Xavier Lambrechts a dit qu'on pourrait guérir les malades...avec un vaccin (le vaccin est seulement préventif) et aucun médecin n'a réagi sur le plateau.

• J.-L. Stalport associe les interventions d'Act Up à celles d'hommes politiques. Les déclarations d'Act Up sont politiques, comme toutes déclarations, mais les militants d'Act Up ne sont pas des "hommes politiques" et ne se réclament d'aucun parti précis. Donc, l'argument ne tient pas.

• J.-L. Stalport parle d'anti-papisme et évite d'aborder le message "SIDA : la capote, pas la calotte". Facile donc



Si les militants d'Act Up, tant en France que chez nous, n'avaient pas réclamé depuis tant d'années une information préventive généralisée, peut-être que cette soirée "Tous contre le SIDA" ne se serait jamais déroulée. La RTBF et RTL-TVi ne leur ont pas permis de s'exprimer.

## LES MILITANTS D'ACT UP : DES "HOMMES POLITIQUES" ?

L'Association des Téléspectateurs Actifs a invité, quelques jours après la soirée "Tous contre le SIDA", l'un de ses représentants d'Act Up dans son émission de radio pour qu'il puisse présenter le message que nos deux chaînes de télévision avaient refusé de diffuser.

Afin de pratiquer un pluralisme offensif, nous avons demandé aux représentants de la RTBF et de RTL-TVi d'expliquer leur geste.

d'affirmer qu'Act Up est hors sujet.

• Françoise Wolff refusant une intervention à Act Up, ceux-ci doivent concentrer leur message sur un slogan visuel. Il leur est, dès lors, impossible de proposer un message structuré. Et J.-L. Stalport conclut en affirmant que si Act Up avait proposé un message structuré, ce n'est pas la RTBF qui censurerait...Le problème est sans doute que le Service Public n'accepte pas tous les messages structurés, et c'est justement là que se situe la censure. Que la RTBF choisisse ses invités en fonction de leur crédibilité et que ceux-ci témoignent sous leur propre responsabilité.

• J.-L. Stalport semble intervenir directement dans le contenu des émissions. Qu'en pensent les responsables de celles-ci ?

Jean-Christophe PIRNAY

## LE 7 JUIN PROCHAIN, LA "VRAIE-FAUSSE INTERVIEW" DE FIDEL CASTRO PASSE EN CASSATION DROIT À UNE INFORMATION EXACTE POUR LE TÉLÉSPECTATEUR ?

C'est le 7 juin prochain que la Cour d'Appel de Paris examinera l'affaire dite de "la fausse interview de Fidel Castro". Pour les téléspectateurs, il s'agit probablement d'un procès historique, quelle qu'en soit son issue. Pour la première fois, un citoyen et une association réclameront à titre de réparation 1 franc symbolique et la publication du jugement dans trois journaux télévisés à une chaîne de télévision qui n'aurait pas respecté leur droit de téléspectateurs à recevoir une information honnête et exacte.

L'association française "TV Carton Jaune" et le téléspectateur Michel Patrouilleau ont introduit depuis belle lurette une action en référé contre TF1 et deux des journalistes de cette chaîne, Patrick Poivre d'Arvor et Régis Faucon, à propos de la fausse interview de Fidel Castro diffusée au journal de 20 heures, le 16 décembre 1991.

Le premier problème que posait cette plainte était celui de sa recevabilité. Qui est fondé, en droit, à pouvoir exiger réparation dans le domaine de la diffusion de l'information télévisée ?

Seuls, jusqu'à présent, les syndicats et certaines associations de consommateurs ont le droit de poursuivre. Le législateur n'a pas encore décidé d'accorder cette possibilité aux associations de téléspectateurs. Mais, aujourd'hui, en France, le chemin se trace.

En mai 1993, le Tribunal de Grande Instance de Paris a jugé cette demande de l'association "TV Carton Jaune" et de Michel Patrouillard irrecevable. Néanmoins, dans ses attendus, le Tribunal reconnaît explicitement, pour la première fois, que l'information diffusée par les chaînes de télévision "doit être honnête et exacte". Il existe, selon lui, une "protection juridique" du téléspectateur mais celle-ci ne "dépassé pas le strict contenu de l'information".

L'intérêt de ce jugement réside dans le fait qu'à contrario, en cas d'atteinte au "strict contenu de l'information", les téléspectateurs seraient fondés à agir devant les Tribunaux. Cette hypothèse favoriserait la reconnaissance juridique du public et des associations de téléspectateurs. C'est pourquoi les demandeurs ont fait appel et la nouvelle plaidoirie est fixée au 7 juin prochain.

L'A.T.A. souhaite, à l'occasion de ce procès, élargir le débat, dans cette période où les sondages indiquent que les téléspectateurs remettent de plus en plus en question le travail des journalistes et où ceux-ci semblent vouloir ouvrir le débat sur l'évolution de la déontologie de leur profession... sans y associer les téléspectateurs.

Il nous a donc semblé utile de poser trois questions à Patrick Poivre d'Arvor et l'association "TV Carton Jaune" (voir copie du questionnaire, page 9).

### POURQUOI CES QUESTIONS ?

La première question nous semble fondamentale. Nous savons fort bien que nombre de représentants des médias la craignent, sous prétexte que leur liberté d'expression pourrait être remise en question par des groupes minoritaires. Est-ce là un manque de confiance en notre pouvoir judiciaire ? N'est-ce pas davantage la peur de ne plus être intouchable ? Le traitement de la guerre du Golfe, les bavures de certains reality-shows, etc. démontrent l'existence de dérives de plus en plus nombreuses. Jusqu'à présent, les chaînes de télévision poursuivent la surenchère qui mène à ces dérégulations et n'ont rien mis en place - si ce n'est des colloques... - pour s'opposer à ces manquements au droit des téléspectateurs à "une information honnête et exacte". Leur inertie a pour corollaire la montée au créneau de citoyens et d'associations de téléspectateurs qui revendiquent le droit à les poursuivre en justice, en cas de nouvelle bavure. Pourquoi les journalistes progressistes ne seraient-ils pas solidaires de ce mouvement qui ne peut que les renforcer au sein de leur rédaction ?

La seconde nous a été inspirée par le fait que le Tribunal, dans ses premières décisions concernant ce procès de la "fausse interview de Fidel Castro", a introduit une distinction entre la "teneur même de l'information, un



support d'information et la présentation de l'information" qui, selon lui, "ne sont certes pas sans importance sur les téléspectateurs qui la reçoivent, mais qui sont secondaires par rapport au contenu de l'information elle-même et en tout état de cause, revêtent un caractère extrinsèque". Ainsi, une interview, même trompeuse, ne pourrait fonder les téléspectateurs à agir car elle n'est qu'une "modalité technique de présentation de l'information".

La troisième question nous est inspirée par notre crainte de voir nombre de médias ne pas commenter les étapes de ce procès car ils ont intérêt à ignorer les initiatives naissantes d'un consumérisme audiovisuel.

L'un des journalistes de TF1 remis en question par le présent procès, Patrick Poivre d'Arvor, doit également affronter l'affaire Botton. Les médias ont énormément parlé - sans doute même trop - des deux "affaires".

Mais au moment où il convient de s'intéresser au traitement par la justice de chacune de ces deux affaires, l'on découvre que, seule, l'une d'entre-elles continue à intéresser la plupart de nos médias.

Dans le cadre de l'Affaire Botton, Patrick Poivre d'Arvor a (suite page 8)

## PATRICK POIVRE D'ARVOR JOUE-T-IL AVEC LES MOTS... ET LA RÉALITÉ ?

**Prenant lui-même l'initiative dans la lettre qu'il vient de nous envoyer (voir page suivante), PPDA catalyse sur le fait qu'il n'a jamais parlé dans le 20H d'une "interview" de Fidel Castro... Nous n'avons jamais prétendu le contraire.**

**La mise en exergue de ce faux problème ne va pourtant pas nous empêcher de poser à PPDA quelques vraies questions que nos lecteurs se poseront en lisant, ci-après, ses multiples déclarations.**

Par exemple, quand PPDA affirme qu'il a posé à Fidel Castro quelques questions "au cours d'une conférence de presse", joue-t-il sur les mots ? Nous ment-il ?

Autre exemple, quand PPDA reformule ses questions après la conférence de presse pour introduire des réponses données par Fidel Castro à de tiers journalistes non français qui ont participé à cette conférence de presse et qu'il ose un "Qu'est-ce que vous diriez A LA TÉLÉVISION FRANÇAISE...", ne nous induit-il pas en erreur ?

### DÉMONSTRATION...

• **Le 15 janvier 1992** : L'hebdomadaire français "Télérama" publie une lettre de PPDA : "Nous avons pu approcher Fidel Castro et lui poser au cours d'une conférence de presse quelques questions qui semblent l'avoir irrité... N'ayant pas été autorisés à placer notre deuxième caméra derrière le chef de l'État cubain, nous avons, après la conférence, reformulé nos questions comme il est souvent d'usage".

#### Nos remarques :

- Cette lettre à Télérama n'est-elle pas un droit de réponse mensonger écrit par PPDA ? Toutes ses propres déclarations ultérieures permettent de découvrir que lui et Régis Faucon n'ont jamais posé de question à Fidel Castro PENDANT la conférence de presse.

- Pourquoi ce "qui semble l'avoir irrité" ? Cet élément ne reviendra plus jamais, à notre connaissance, dans les explications de PPDA, pas même dans son livre qui consacre 10 pages à cette affaire.

- "Nous avons, après la conférence, reformulé nos questions" : Quelles questions ? Celles que l'équipe de TF1 a posées pendant la conférence de presse... ou celles des autres journalistes qui sont intervenus pendant la conférence de presse ?

• **Le 30 janvier 1992** : PPDA déclare au micro de Radio Com sur France Inter "...avoir commis une erreur, mais pas une faute". Et d'ajouter : "...Si nous avions eu le temps de contrôler le montage avant sa diffusion, nous

n'aurions sûrement pas passé le sujet. Ce document n'est pas satisfaisant dans sa forme, et il ne m'a pas plu... Il ne s'agit pas de tricherie. C'est pour la compréhension. A aucun moment, nous n'avons altéré la pensée de Fidel Castro...".

#### Notre remarque :

Si l'équipe de TF1 avait simplement reposé en français les questions des autres journalistes qui ont participé à la conférence de presse et diffusé les réponses de Castro données à ces questions, la pensée de Fidel Castro effectivement n'aurait pas été altérée. Mais il faut savoir qu'à certaines des questions posées par l'équipe de TF1, les réponses de Fidel Castro ne correspondent plus aux questions posées réellement lors de la conférence de presse. Ceci pose bien entendu un autre problème déontologique que les médias n'ont que fort rarement évoqué lors de la relation de cette affaire (la séquence de Pierre Carles diffusée dans "Double Jeu" de Thierry Ardisson y fait allusion). PPDA n'en parle pas dans son livre.

• **Le 10 février 1992** : A Monte-Carlo, PPDA participe à une table ronde axée sur le rôle des présentateurs de journaux télévisés. Selon le journaliste Fernand Letist du quotidien "LE SOIR", il déclare, concernant l'interview tronquée de Fidel Castro : "...Il y a un mois, j'ai fait une faute de montage, j'assume..."

• **Novembre 1992** : date du dépôt légal du livre "L'homme d'image" de PPDA paru chez Flammarion. Dix pages sont consacrées à l'"interview" de Fidel Castro : "...Nous assistons donc à la conférence de presse sans poser la moindre question... Nous ne nous décourageons pas et nous suivons Fidel Castro : avec son cortège, il se dirige vers l'endroit où il doit dîner, toujours dans le même hôtel. Régis et moi lui lançons à la volée quelques questions auxquelles il répond très évasivement. Aucun échange véritable. Nous dinons à quelques mètres de lui et, au moment où il sort de table, nous tentons à nouveau de lui poser quelques questions. Il nous lance qu'il y a déjà répondu au cours de sa conférence de presse, que nous avons filmée depuis le premier rang, à deux mètres de lui. Revenus dans la salle de conférences, nous filmons, comme le fait toute équipe de reportage, quelques plans de coupe pour faciliter le montage d'un document très court, trois minutes au plus; nous réenregistrons les questions que nous avons posées à la volée, sans fausser la vérité puisqu'il nous a dit y avoir précédemment répondu..."

#### Nos remarques :

- Pourquoi PPDA, dans son livre, ne reformule-t-il pas ses questions ? Elles auraient rendu peut-être plus crédible son explication...

- L'équipe de TF1 aurait reposée à Fidel Castro les mêmes questions que celles que les journalistes ont posées pendant la conférence de presse, ce qui lui permettait de réaliser un montage déontologiquement honnête... et ainsi la question suivante posée par PPDA dans la séquence diffusée par TF1 s'avère justifiée : "Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans maintenant, vous dirigez d'une poigne de fer un pays qui est très souvent décrié par le monde, qu'est-ce que vous diriez A LA TÉLÉVISION FRANÇAISE pour essayer de défendre ce régime ?"

• **Le 26 novembre 1992** : Au cours d'une conférence "Journalisme et déontologie" donnée à Jouy-en-Josas, PPDA déclare à propos de l'interview de Fidel Castro : "...C'est l'un de mes regrets. Cette affaire-là était une brouille par rapport à d'autres cas de conscience".

• **Le 19 décembre 1993** : Extrait de l'interview sur Canal+ par Michel Denisot pour "Télés dimanche", le 19 décembre 1993 :

- **M.D.** : Cette semaine, vous avez eu dans votre journal de 20H, une vraie interview de Fidel Castro. Cela vous a-t-il fait du bien ?

- **PPDA** : Je n'avais pas réussi à en faire une, il y a deux ans... Je n'étais pas content. Je n'avais pas réussi mon affaire...

• **Le 16 février 1994** : Dans une interview accordée à l'hebdomadaire français "Télérama", PPDA déclare : "...L'important, c'est toujours la réception du message. Quand je regarde mon texte, je constate que jamais je ne dis "interview". Si un seul téléspectateur a pu penser qu'il y avait interview, ça veut dire qu'il y avait ambiguïté. Il faut penser, en permanence, à la manière dont les gens perçoivent ce qu'ils reçoivent chez eux. Et non pas à la manière dont nous, nous l'avons perçu. En conférence de rédaction, ensuite, j'ai été le premier à le dire. Je ne suis jamais allé en salle de montage. Je n'ai jamais vu le sujet terminé. Quand je l'ai vu en direct à l'antenne, le son était mauvais... tout était nul. J'aurais préféré largement des petits cartons, des petits trucs, enfin... On l'aurait fait certainement différemment".

#### Notre remarque :

L'A.T.A. a souvent proposé la création d'un étiquetage qui permette aux téléspectateurs de connaître, à tout moment de leur consommation télévisuelle, tous les ingrédients, les bons et les nocifs, des émissions qu'ils regardent. Ainsi, un sigle dans un coin de l'écran, dans le cas présent, aurait signalé que les réponses de Fidel Castro étaient "réelles" et que les questions des journalistes de TF1 étaient des "reconstitutions".

été inculpé de "recel d'abus de biens sociaux", le 5 février 1993, et est placé sous contrôle judiciaire depuis le 10 février 1993. Cette dernière mesure est assortie notamment du versement d'une caution de 150.000 FF.

Selon le journaliste Jacques Cordy, "...PPDA est accusé d'avoir accepté diverses "largesses" de Pierre Botton (NDRL : l'ex chef de campagne électorale et beau-fils de Michel Noir, Maire de Lyon) - voyages aux îles, fastueux séjours à Rome, Venise, aux sports d'hiver, nombreux déplacements aériens - en contrepartie de prestations publicitaires (pour installations d'officines pharmaceutiques) voire de facilités d'accès à l'antenne en faveur de... Michel Noir. Selon les explications fournies par Pierre Botton, les "cadeaux" s'adressaient à de nombreux journalistes-vedettes de l'audiovisuel, mais surtout à PPDA, cité 22 fois pour des invitations dont le coût total

## QUI SONT LES PLAIGNANTS ?

Un téléspectateur et une association ont porté plainte.

### UN TÉLÉSPECTATEUR...

Michel Patrouilleau, retraité, téléspectateur de TF1, membre adhérent de "TV Carton Jaune".

"Timisoara a porté tort aux journalistes et la télévision a perdu une partie de sa crédibilité. J'ai la conscience de la contrainte du temps. Il faut aller vite. Je me suis dit que les journalistes ne prenaient pas beaucoup de soin pour vérifier les informations qu'ils nous distillent. Là encore, j'étais indulgent.

Mais lorsque j'ai vu l'interview de Fidel Castro, j'ai trouvé que ça dépassait les bornes. Il s'agit d'un montage pur... C'est un mensonge d'autant plus grave que les journalistes ont un pouvoir extraordinaire sur l'opinion publique. Il ne s'agit pas d'une question de morale, c'est une question de déontologie. On doit s'assurer que la télévision diffuse une information de bonne foi. Je fais un procès... J'estime que j'ai droit à l'honnêteté. Je suis retraité, mais n'entend pas demeurer dans une inactivité pernicieuse et souvent coûteuse pour la Sécurité Sociale. Nous avons tous un devoir civique de nous préoccuper de la vie sociale et économique, et de promouvoir la vie associative et l'intérêt à la chose sociale".

### ...ET UNE ASSOCIATION

L'Association "TV Carton Jaune" est une association française de loi 1901 (l'équivalent d'une ASBL en Belgique). Les membres de cette association sont essentiellement des avocats et des personnalités proches du monde des médias.

Selon ses statuts, "TV Carton Jaune" défend les intérêts particuliers de chacun de ses membres, téléspectateurs observant une attitude critique à l'égard de la télévision et notamment du respect dans les programmes télévisés de l'honnêteté de l'information diffusée, de son pluralisme et de normes déontologiques existantes ou à venir.

Elle défend également les intérêts collectifs des téléspectateurs, convaincus que la sauvegarde d'une haute probité de l'information et de la programmation télévisuelle est une condition essentielle du libre exercice de leur citoyenneté dans le cadre d'institutions démocratiques. L'association utilise tous les moyens juridiques à sa disposition pour manifester publiquement sa désapprobation à l'égard de tous les abus qu'elle s'emploiera à relever ou qui lui seront révélés. Elle saisira notamment les autorités administratives et judiciaires françaises de ceux-ci, incitera et aidera les téléspectateurs à le faire eux-mêmes.

Outre le procès dont nous parlons dans le présent dossier, "TV Carton Jaune" a à nouveau assigné récemment TF1 ainsi que l'un de ses journalistes, Bernard Volker, en responsabilité pour avoir porté atteinte au droit des téléspectateurs à une information honnête et exacte, pour l'affaire du massacre du marché à Sarajevo. Selon "TV Carton Jaune", le 18 février dernier, TF1 a affirmé sans en apporter la preuve que le tir de mortier qui a fait 68 morts et 200 blessés sur le marché central de Sarajevo provenait des lignes bosniaques.

Contact : "TV Carton Jaune"  
83, Avenue d'Italie - 75013 Paris.

avoisinerait quelques 12 millions de FB. Le "bénéficiaire" dit ne s'être jamais posé de questions : Botton passait pour milliardaire. Quant à la publicité ou à l'accès à l'antenne de TF1, rien n'a été accordé à Botton. PPDA affirme n'avoir jamais su l'origine des fonds dépensés par son ami... La justice doit faire la preuve que PPDA "savait" pour qu'il y ait délit" (LE SOIR, 12 février 1993). Bien entendu, tant que la justice n'aura pas été rendue, PPDA est présumé innocent.

Quelques semaines après cette inculpation, s'entamait, le 3 mars 1993, le procès de la fausse interview de Fidel Castro, à la Première Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de Paris.

A l'exception du quotidien "Le Monde" et de l'hebdomadaire "Télérama", la presse écrite a fort peu commenté ce dernier procès. Par contre, en ce qui concerne l'affaire Botton...

Côté audiovisuel, prenons l'exemple de l'émission "Télés dimanche" de Canal+ : si Michel Denisot revient souvent sur l'affaire de la fausse interview de Fidel Castro, jamais il ne signalera -si notre écoute a été attentive- à ses téléspectateurs les développements du procès que cette affaire suscite. Ainsi, par exemple, le 7 mars 1993, l'animateur de "Télés dimanche" reçoit Paul Amar et l'interroge uniquement sur l'affaire Botton. Ce même scénario s'applique à son interview, le 14 mars 1993, d'Yves Mourousi.

### "TV CARTON JAUNE" ET PPDA NOUS RÉPONDENT

**Maître Arnaud Montebourg, Avocat au Barreau de Paris, nous répond pour l'Association "TV Carton Jaune" :**

• 1 : En France, le droit à une information honnête et exacte est une exigence d'ordre public garantie par la constitution. Or, aucune autorité n'est chargée de mettre en oeuvre un tel impératif à l'égard des journalistes : le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a déclaré forfait; les chaînes de télévision ne souhaitent pas subir la contrainte déontologique qu'elles pourraient d'elles-mêmes instituer à l'intérieur des équipes rédactionnelles; les syndicats des journalistes n'ont jamais réussi à imposer cette exigence déontologique aux patrons de presse. Le Gouvernement ne souhaite pas légiférer sur cette question délicate qui risquerait de le placer en position de censeur.

Il ne reste donc qu'au public à s'organiser pour faire condamner au moins symboliquement les sociétés de télévision et les journalistes qui commettraient des atteintes aux droits dont dispose chaque téléspectateur à une information honnête et exacte.

Et je suis bien navré de constater que les chaînes de télévision ne modifient leur comportement qu'au contact de condamnations assorties de sanction.

• 2 : La distinction pseudo-intellectuelle entre la forme et le fond n'a pas de sens dans l'audiovisuel où l'information à l'état brut n'existe pas, puisque celle-ci fait l'objet de manipulation au sens propre du terme afin de la rendre présentable au public. Les manipulations ont toujours des conséquences sur le contenu de l'information puisque celle-ci est forcément déformée par l'intervention du journaliste ou du monteur.

• 3 : Les médias se protègent contre la critique. C'est précisément une des causes de la défiance qui les touchent de façon généralisée dans le public. Certains d'entre-eux ont des réactions intelligentes. Ce sont eux qui jusqu'à présent ont aidé "TV Carton Jaune" dans son travail critique.

**Voici, d'autre part, la réponse manuscrite de Patrick Poivre d'Arvor.**

"Cher confrère, je découvre votre mot à mon retour de vacances. Je crois m'être habitué à la calomnie depuis quelques années. Mais je n'en connais pas de plus insidieuse, de plus relayée, que celle dont vous me parlez. Si vous avez regardé ce fameux journal, ce dont je doute, vous savez parfaitement qu'à aucun moment, je n'ai parlé d'interview. J'ai dit qu'avec trois de mes camarades "nous avons pu approcher Fidel Castro lors d'une conférence de presse" (termes exacts). Je sais ce qu'est une interview. J'en ai faite une de lui en décembre dernier. Mais avez-vous envie d'entendre ce message ? Très cordialement".

### PPDA : UN CONFRERE... INSIDIEUX ?

Ayant lu dans son livre qu'il constatait que "rares ont

## A.T.A.

Association des Téléspectateurs Actifs

A.S.B.L.

Rue du Viaduc, 19 - 1050 - Bruxelles

Tél. et FAX : (02) 539.19.79.

A l'attention de :

- Monsieur Patrick Poivre d'Arvor, Journaliste à TF1,
- Monsieur Arnaud Montebourg, "TV Carton Jaune".

Bruxelles, le 12 avril 1994,

Messieurs,

Nous considérons que l'audience du 7 juin prochain concernant l'affaire dite de la fausse interview de Fidel Castro est majeure dans la jeune histoire des "associations de téléspectateurs".

Nous espérons que cette audience et le jugement qui s'ensuivra favoriseront un débat de fond à propos des droits des téléspectateurs à se réunir en associations pour poursuivre une chaîne de télévision et/ou des journalistes ou des animateurs qui n'auraient pas volontairement informés honnêtement et exactement leur public.

Vivons-nous, enfin, la naissance du consumérisme "TV" ?

Tel est pour nous l'enjeu de ce procès. Puisse-t-il nous permettre définitivement d'élever le débat sur les associations de téléspectateurs à mille lieues des actions de ligues de vertus anti-sexe/violence qui -hélas- tentent si souvent de censurer la liberté d'expression des médias.

Nous comptons consacrer un important dossier au procès qui vous oppose, dans le prochain N° de notre mensuel. Par souci de pluralisme et d'honnêteté, nous souhaitons y proposer vos réponses intégrales aux questions suivantes :

- 1 : Que pensez-vous du fait que des associations regroupant des téléspectateurs puissent poursuivre en justice une chaîne de télévision et/ou l'un de ses représentants (un journaliste ou un animateur, par exemple) pour exiger réparation par rapport à une information qui n'aurait pas été honnêtement, ni exactement diffusée ?

- 2 : Au moment où les technologies se développent, au moment où la forme prend de plus en plus d'importance dans le domaine de l'audiovisuel, considérez-vous qu'il soit judicieux que l'action de téléspectateurs concernant la forme trompeuse d'une émission, même si le fond est correct, ne puisse être fondée ?

- 3 : Il est intéressant de constater que les médias (à l'exception du Monde et de Télérama) ont réagi très différemment concernant deux "affaires" dont la révélation est arrivée presque au même moment : le procès à l'initiative du téléspectateur Michel Patrouillard et de l'association "TV Carton Jaune" concernant la fausse interview de Fidel Castro et le traitement par la Justice de l'Affaire Botton.

La plupart des médias audiovisuels ont très largement traité de la seconde, la première étant passée presque sous silence. Pas un mot concernant celle-ci, par exemple, dans "Télés dimanche" de Canal+.

A quoi attribuez-vous ce traitement différent ?

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Bernard HENNEBERT,  
Rédacteur en chef de "Comment Télé-Vous ?"

été ceux qui ont pris la peine d'enquêter...", je lui fis parvenir une lettre en envoi recommandé, le 25 novembre 1992, pour lui demander de pouvoir visionner ledit journal télévisé à Paris. Je lui demandais également, dans le même courrier, de m'accorder une brève interview.

Dans la lettre manuscrite qu'il m'envoya, le 7 décembre 1992, le présentateur de TF1, l'auteur de "L'homme d'Image", ne répondit que bien partiellement à ma demande, en m'annexant à son courrier la transcription écrite d'extraits du script du journal demandé. Quant à l'interview... "Si j'ai écrit ce livre, notait-il, c'est pour répondre très précisément à toutes les questions qui se posaient à propos de cette conférence de presse".

Je pointe dans un encadré (voir pages 6 et 7) les questions passées sous silence par PPDA dans son livre, raison pour laquelle justement je voulais l'interviewer.

Par contre, un journaliste d'un important hebdomadaire français m'a fait parvenir une cassette contenant l'intégrale du fameux journal télévisé. PPDA doute donc à tort et de façon insidieuse. C'est probablement sa façon à lui de se protéger pour ne pas répondre aux questions que je lui pose. Il me semble fort dommage que le plus emblématique des présentateurs français n'ait pas jugé utile de répondre aux trois questions que l'A.T.A. lui a proposées, d'autant plus que sa lettre manuscrite nous prouve que ce n'est pas l'un des membres de son secrétariat mais bien lui-même qui a lu notre lettre-questionnaire.

"Je sais ce qu'est une interview. J'en ai faite une de lui en décembre dernier" m'écrit également PPDA. Bien entendu, j'ai eu l'occasion de voir cette étran-

ge interview, le 13 décembre 1993. Le présentateur s'est placé à côté de Fidel Castro et la traduction se passe en direct. Pareil plan permet de prouver que, ce jour-là, il a bien interviewé le Président Cubain. C'était touchant. Ce qui l'est moins, c'est de voir PPDA nous resserrer ceci dans sa lettre. Ce n'est pas en interviewant vraiment Fidel Castro que TF1 respectera ses téléspectateurs. Nous demandons à cette chaîne qu'elle explique aux téléspectateurs qui ont été abusés ce qui s'est passé réellement. Ce que doivent conquérir les téléspectateurs, c'est l'équivalent du "droit de réponse" de la presse écrite où la rectification est rédigée par la ou les personnes lésées. Il ne suffit donc pas pour le journaliste de réécrire un autre article. D'autre part, il faut que le "droit de réponse" s'imprime sur la même page, dans la même rubrique que celle où fut publié l'article contesté. Adapter ce dernier principe à l'audiovisuel permettrait de rendre efficace la publication de rectificatifs à la télévision. Pour rappel, le 28 juin 1993, l'émission "Mea culpa" de TF1 diffusa un droit de réponse du maire de Suze-la-Rousse. Celui-ci fut lu par son présentateur Patrick Meney après la FIN du générique final de l'émission, juste avant le début de la séquence publicitaire. Probablement que de très nombreux téléspectateurs ne l'ont pas vu. La presse n'en a pas parlé, alors qu'elle avait couvert très activement les prémisses de cette affaire. L'hebdomadaire "Ciné-Revue" laissa même entendre à ses lecteurs que le maire préférerait poursuivre son action en justice... Pour l'interview de Castro, le rectificatif devrait donc intervenir dans le journal télévisé de 20H de TF1.

Bernard HENNEBERT

# RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT DES PROJETS D'ÉMISSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT...

Le 25 avril dernier, une pétition de 10.000 signatures fut remise à la RTBF par des téléspectateurs et des associations qui demandent, après l'arrêt d'Objectif Terre, la réintroduction dans la programmation du Service Public d'un magazine consacré aux problèmes d'environnement.

Avant de s'entretenir avec la direction de la RTBF, des représentants de nombreuses associations participèrent à un lâcher de ballons "verts, j'espère". Parmi celles-ci : WWF, Inter-Environnement Wallonie, le Bureau Européen de l'Environnement... et l'A.T.A. L'ancien présentateur de l'émission supprimée, Luc Noël, ainsi que François Terrasson, auteur du livre "La Peur de la Nature" étaient également présents.

## UNE ARGUMENTATION FAIBLE

C'est le nouveau directeur de la télévision, Mr Gérard Loverius, ainsi que le directeur du cabinet de l'administrateur général, Mr Pierre Couchard, qui annoncèrent une fin de non recevoir de la RTBF : pour la saison prochaine, aucun magazine sur l'environnement ne sera programmé.

Deux justifications ont été avancées :

- 1 : Pareil magazine peut devenir un ghetto et il vaudrait mieux se contenter, comme ce serait le cas actuellement, de traiter très régulièrement les questions environnementales dans les émissions multiples de la RTBF : au JT, dans "Autant Savoir", etc.

On peut se demander, dès lors, pourquoi certaines émissions sportives ne seraient pas également alors considérées comme des ghettos, et que penser des résultats du Lotto, etc. Une émission n'est jamais un ghetto en soi et peut également à tout moment le devenir. Cet argument peut s'appliquer à toute matière et n'explique pas manière crédible, dans ce cas spécifique, la décision de la RTBF.

- 2 : La direction de la RTBF n'a pas pu programmer pareille émission pour la saison prochaine parce qu'elle n'a reçu d'aucun centre régional un projet allant dans ce sens. Si cet argument s'avérerait vrai (certains laissent entendre que des projets existent), qu'en penser ? Le rôle de la direction, lorsqu'il existe une forte demande du

public, ne serait-il pas précisément de prendre l'initiative et de demander à certaines de ses équipes de préparer des projets ?

## O.K. POUR DES RÉUNIONS INFORMELLES

Comme le disait François Terrasson, ce dossier pose problème à la direction car il n'y a pas unanimité en son sein sur ce qu'il convient de faire dans ce domaine. Dès lors, les téléspectateurs soucieux des problèmes d'environnement ont tout intérêt à continuer à développer leur pression d'une façon positive. A sa demande, les deux représentants de la RTBF ont marqué publiquement leur accord pour que le service public participe à des rencontres informelles directes et régulières avec l'association Objectif DIRE qui a lancé la pétition.

Dix mille signatures, parmi lesquelles Haroun Tazieff, André Berger, Ilya Prigogine, Hubert Reeves, Jules Beaucaerne, Isabelle Stengers, Paul Lannoye, Didier Gossuin, etc., ce n'est pas rien... Le développement des problèmes environnementaux et la menace qu'ils font planer sur notre planète, c'est également fort oppressant. Voilà peut-être pourquoi la rencontre avec les représentants de la RTBF dura près d'une heure... Ceci est également peut-être un signe.

## LAMENTABLE IRRESPECT

Par contre, ce qui est lamentable, c'est l'irrespect avec lequel les autorités de la RTBF répondent parfois au courrier des téléspectateurs. Moins d'un mois avant cette remise de pétitions, le 21 mars dernier, l'Administrateur Général de la RTBF Jean-Louis Stalport a répondu à "Objectif DIRE" : "...Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est possible pour que ce projet voie le jour en septembre 1994". Voilà une façon de communiquer avec le public qui n'est pas prête de recrédibiliser le service public. Voilà un secteur où nous espérons que le nouvel Administrateur de la RTBF donnera un bon coup de balai... afin de pourchasser la langue de bois.

B.H.

Contact : "Objectif D.I.R.E."

Rue Le Lorrain, 96 - 1210 Bruxelles. Tél.: 02/ 426 91 91

## TÉLÉGRAMMES

• "Cartes sur table", l'émission quotidienne de défense des consommateurs de la RTBF (18H50), sera maintenue la saison prochaine.

• Faute de place, nous vous proposerons dans notre prochain numéro la conclusion du dossier CERA "Tour de Chance" ainsi que le bilan de notre pression concernant un débat contradictoire en présence du Pape.

• Pour peu que votre magnétoscope soit équipé d'un module PDC (Program Delivery Control) et c'en est terminé des problèmes de programmes en retard ou en avance, de publicité non désirées sur vos cassettes. Par le biais du télétexte, le PDC lance votre magnétoscope au moment précis où commence le programme que vous avez décidé d'enregistrer. Ainsi, vous ne loupez plus jamais la fin des films... La RTBF, qui rattrape au galop

son retard en matière de télétexte, proposera d'ici peu le télétexte (déjà sur 21) sur RTBF1, et compte introduire le PDC sur son antenne.

• L'émission "Spécial Patrick Sabatier", diffusée le 6 mai sur France 2, inaugurerait-elle un nouveau type de magazine sur le service public Français ? Pendant près de deux heures, Frédéric Mitterand a interrogé un homme qui a été lourdement sanctionné par la justice et qui attend le verdict d'une deuxième inculpation, sans aucun reportage d'investigation, sans aucun témoignage critique et en présence d'un public partisan. Si Patrick Sabatier était prochainement engagé sur France 2, nous réviserions peut-être avec vous, si vous le souhaitez, cette émission que nous avons soigneusement archivée.

## QUI FAIT QUOI À "COMMENT TÉLÉZ-VOUS ?"

Rue du Viaduc, 19 - 1050 Bruxelles • Tél. et FAX : 02/539 19 79

### Rédaction :

• Benoit Goossens • Bernard Hennebert • Jean-Christophe Pirnay

• **Illustrations** : Esdé • **Mise en page** : Benoit Goossens

• **Impression** : Copytou (02/ 770 04 61)

• **L'équipe de l'A.T.A. se compose de** (par ordre alphabétique) :

• Paula Bouchez • Colette Godot • Benoit Goossens • Linda Goossens • Bernard Hennebert  
• Branislav Milic • Mireille Parent • Jean-Christophe Pirnay • Pierre Ravach • Thierry Riechelmann  
• Tom Rijds • Aviva Salama • Patrick Sénéart

Mon numéro de compte :  -  -

## NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : ..... titulaire du compte précité  
demeurant à .....

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement  (2) trimestriellement

à partir du ..... / ..... /1994 un montant de ..... Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l.  
Rue / n° : Rue des Pâquerettes, 16  
Code postal / Localité : 1030 BRUXELLES  
Communication : Cotisation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifiée par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.

(2) Cocher la case adéquate.

## C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment Téléz-Vous ?" ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

## À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférons une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

# RTBF : LA SOURDE OREILLE ?

NOTRE ASSOCIATION POURSUIT SA PRESSION  
QUI DEMANDE AU SERVICE PUBLIC DE RÉINTRODUIRE  
LA TRADUCTION EN LANGUE DES SIGNES DE LA MÉTÉO SUR 21  
POUR LES SOURDS ET LES MALENTENDANTS.

Jusqu'à présent, de nombreuses personnalités et quelques 3.358 téléspectateurs ont soutenu notre demande.

### UNE FONCTION... PRIMORDIALE !

Le nouveau Directeur de la télévision, Mr Gérard Loverius, n'a pas donné suite à notre proposition et nous a annoncé, dans un courrier daté du 8 mars dernier, que "...dès le 28 mars, la RTBF proposera à ses téléspectateurs un télétexte qui d'abord assez réduit, sera amené à se développer rapidement. L'une des fonctions primordiales de ce télétexte sera le sous-titrage de la présentation quotidienne sur 21". Début mai, la fonction qualifiée de "primordiale" n'est toujours pas programmée.

La position du Directeur a fait évoluer la nôtre : nous souhaitons que la météo, comme cela se passe en Angleterre, propose sur 21, le télétexte et la traduction en langue des signes. Ce couplage ne ruinera pas le service public puisque la traduction en langue des signes ne coûte pratiquement rien.

Le Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel Philippe Mahoux à qui nous avons présenté ce dossier nous a conseillé d'analyser les propositions de Monsieur Loverius avec les associations de sourds et de malentendants.

### ET LES ASSOCIATIONS ?

Nous avons donc contacté un grand nombre d'associations. La réponse de la Fédération Francophone des

Sourds de Belgique nous semble particulièrement significative. Cette fédération est considérée comme l'organe le plus représentatif de la communauté sourde. Elle regroupe en effet bon nombre d'associations oeuvrant dans ce secteur.

Les responsables du sous-groupe TV nous confirment, dans un courrier daté du 27 avril, que :

- Ils souhaitent davantage de sous-titrage, notamment pour le J.T.

- Ils demandent que les émissions informatives d'intérêt général, telles que la météo, soient traduites en langue des signes.

L'un des animateurs de cette Fédération, Raphaël Buisseret, nous motive ainsi ces positions : "...Nombre de sourds savent lire, mais avec difficulté. Les mots abstraits, la grammaire, certaines expressions, des phrases subordonnées et des textes trop longs sont pour eux des obstacles qui nuisent souvent à une bonne compréhension de notre langue. C'est pourquoi nous demandons une traduction en langue des signes pour les émissions informatives où il est primordial de bien tout saisir et un sous-titrage pour les films car les dialogues y sont souvent plus simples".

L'A.T.A. reprend donc contact avec le Ministre Philippe Mahoux, avec les personnalités qui ont soutenu notre "pression" et avec la direction de la RTBF.

(à suivre)